

Déclaration relative à une proposition de stratégie pour la gestion en Agriculture Biologique des variétés obtenues par des techniques de fusion cellulaire

Paris, 28 avril 2009

Le groupe d'expert présent à Paris pour l'atelier de travail ECO-PB/ITAB sur les « stratégies pour un futur sans techniques de fusion cellulaire dans les variétés utilisées en AB »,

Considérant le fait que :

- Les techniques de fusion cellulaire sont des techniques de modification génétique selon la définition d'IFOAM (cf. www.ifoam.org);
- Les modifications génétiques sont incompatibles avec les principes de l'AB;
- Si nous utilisons ces techniques OGM, nous perdons notre crédibilité et la confiance des consommateurs bio;
- L'assemblée générale d'IFOAM à Modène (Italie, 2008) a adopté unanimement une motion stipulant que « l'assemblée générale 2008 d'IFOAM confirme que la fusion cellulaire, incluant la fusion de cytoplasme et de protoplastes, n'est pas compatible avec les principes de l'AB. C'est pourquoi nous incitons le bureau mondial d'IFOAM à développer une ligne de conduite sur la gestion des variétés dérivées de la fusion cellulaire, incluant les techniques de sélection par fusion de cytoplasme et de protoplasme ».
- Si IFOAM prend le leadership et adopte une stratégie pour bannir l'utilisation des techniques de fusion cellulaire en AB, elle devra:
 - être acceptable pour les agriculteurs,
 - donner un signal clair aux semenciers,
 - être un exemple pour les autres organisations privées.

Le groupe recommande à IFOAM et tout autre organisme privé :

de bannir de l'Agriculture Biologique toutes les variétés cultivées issues des techniques de fusion cellulaire.

Les objectifs sont les suivants :

1. Développer et maintenir (sur le marché) des variétés qui sont adaptées et compatibles avec les principes de l'AB ;
2. Obtenir et conserver des semences biologiques indemnes de techniques de fusion cellulaire
3. Interdire l'utilisation en AB des variétés obtenues par fusion cellulaire, à court terme en se focalisant sur les marques privées (IFOAM, Demeter, Bioland, Naturland, Biobreizh, Biomax, Nature et Progrès...), et des accords entre des opérateurs d'aval (ex. Carrefour) et des organisations de producteurs ou des organismes institutionnels. A plus long terme, en inscrivant cette règle dans les règlements publics.

Les moyens envisagés pour atteindre cet objectif :

1. Suggérer aux gouvernements nationaux d'installer rapidement un bouton 'variété non obtenue par fusion cellulaire' sur les bases de données semences bio (déjà en place pour OrganicXseeds).
2. Ne pas autoriser les variétés CMS dans les essais de criblages variétaux pour l'AB.
3. Promouvoir l'utilisation et la production de semences biologiques.
4. Utiliser une liste « noire » des variétés a) issues de la fusion cellulaire b) dont les techniques de sélection ne sont pas identifiées . Eco-PB pourrait compiler et publier une telle liste européenne chaque année.
5. IFOAM devrait explicitement exclure les variétés obtenues par fusion cellulaire dans la section semence des Règles de base IFOAM.
6. Impliquer les metteurs en marché, supermarchés, et producteurs de plants dans la mise en œuvre des accords privés. En particulier : les metteurs en marchés pourraient inclure ce point dans leur politique d'assurance qualité puisqu'il s'agit d'une technique de modification génétique.
7. Promouvoir les programmes de sélection en AB sur les *Brassicacées* et les chicorées en particulier, mais aussi pour les autres espèces qui pourraient être affectées par une interdiction des techniques de fusion cellulaire.
8. Pour sensibiliser les producteurs biologiques à cette problématique, des documents pédagogiques doivent être réalisés par Eco-Pb en collaboration avec les Instituts ayant des liens avec les pays du sud.
9. Demander au groupe IFOAM Europe de prendre position à partir d'un document qui sera proposé par Eco-Pb et fondé sur les résultats de cette réunion.
10. Eco-PB proposera une nouvelle définition des méthodes de sélection pour les variétés compatibles avec les principes de l'AB. C'est le point de départ pour une liste « verte » des variétés bio et non OGM.

Calendrier

- Les résultats de ce colloque serviront de contribution pour la conférence mondiale IFOAM à Santa Fé (Nouveau Mexique, USA) en Août 2009, où il y aura un atelier de travail sur le sujet.
- Notre objectif est de formuler une position mondiale lors de la conférence de Santa Fé.
- Nous demandons à IFOAM de développer des Règles/Normes et des Critères d'accréditation pour sa prochaine assemblée générale (dans 2 ans), ou au plus tard d'ici 5 ans.
- Nous proposons que les marques privées, metteurs en marché, organisation de producteurs introduisent dès que possible dans leur cahier des charges une interdiction des variétés issues des techniques de fusion cellulaire.
- Notre objectif est de faire évoluer dès que possible la réglementation européenne de l'AB sur le sujet, une fois que les cahiers des charges privés auront été acceptés.
- ECO-PB publiera d'ici fin 2009 une première liste noire européenne des variétés concernées par la fusion cellulaire.
- ECO-PB élaborera des documents pédagogiques pour les producteurs et pour les pays qui n'étaient pas représentés à ce colloque.

Texte traduit de l'anglais par F. Rey, ITAB

European Consortium for Organic Plant Breeding (ECO-PB), secretary Dr. Klaus-Peter Wilbois, p/a FiBL-Germany, Forschungsinstitut für biologischen Landbau, Galvanistr. 28, 60486 Frankfurt am Main; Tel: +49 69 7137699-76; Fax: +49 69 7137699-9; Email: info@eco-pb.org, www.eco-pb.org